

Éclairage public : sobriété énergétique et économies

Depuis 2014, la Ville de Colomiers mène plusieurs actions en matière d'éclairage public, à la fois pour des raisons de sobriété énergétique et des questions environnementales.

Afin de poursuivre le travail engagé et de l'accélérer pour préserver l'équilibre budgétaire de la Ville, la Municipalité agit sur plusieurs axes :

- o **Élargissement de l'extinction nocturne, en terme d'horaires et de périmètre**
- o **Ajustement des horaires des illuminations de Noël**
- o **Poursuite de la rénovation de l'éclairage public**

Extinction nocturne : élargissement du périmètre et des horaires

En 2015, puis en 2017 lors d'une 2e phase, la Ville de Colomiers avait procédé à l'extinction de l'éclairage public, de 1 heure à 5h30 du matin sur une partie de son territoire : 6 500 points lumineux pilotés par 125 horloges astronomiques environ étaient alors concernés, soit 50% du parc d'éclairage public columérin. Ce premier périmètre génère depuis 115 000 euros d'économies par an (au prix du kWh de 2017).

Dans le contexte actuel, Karine Traval-Michelet a décidé de procéder à l'élargissement du périmètre initial et des horaires d'extinction :

- o Elargissement du périmètre : **770 points lumineux supplémentaires**, connectés à 14 horloges, seront éteints dans les prochaines semaines.
- o Ajustement des horaires : **l'ensemble des points lumineux concernés par l'extinction (6 500 + 770) sera désormais éteint de minuit à 6 heures du matin**, en cohérence avec certaines villes de la métropole toulousaine.

"Dans la logique des extinctions réalisées en 2015 et 2017, cette nouvelle phase permet de conserver allumé le centre-ville, les zones d'habitat collectif les plus concentrées ainsi que les échangeurs de la RN124", détaille Karine Traval-Michelet.

En 2021, la facture énergétique de l'éclairage public à Colomiers s'élevait à 677 000 euros. **En 2022, grâce aux ajustements actuellement opérés, la facture sera maîtrisée à hauteur de 650 000 euros.** *"Si nous n'avions pas fait d'extinction, nous aurions reçu une facture de 940 000 euros pour 2022, calcule Mme le Maire. En 2023, la facture sans extinction serait passée à 1,4 million d'euros."*

Les interventions se dérouleront à partir du 15 octobre 2022 pour une mise en place progressive. **"L'ensemble du dispositif sera totalement opérationnel au 1er novembre 2022"**, précise Mme le Maire.

Illuminations de Noël

Par ailleurs, la Ville de Colomiers a souhaité revoir les horaires des éclairages de Noël.

Les décorations de Noël, équipées de dispositifs LED, seront illuminées de 18 heures à 22 heures et de 6 heures à 8 heures, au lieu d'une illumination en continu les années précédentes. Les nuits des 24 et 31 décembre 2022 en revanche, les décors seront illuminés en continu durant toute la nuit.

Rénovation de l'éclairage public

Chaque année depuis 2015, dans le cadre du Plan lumière, environ 350 points lumineux sont également rénovés avec du 100% LED, pour un budget annuel de 500 000 euros d'investissement en moyenne.

En 2022, ces interventions seront complétées par la rénovation de 233 points lumineux supplémentaires, pour lesquels les ampoules sodium haute-pressure de 150 watts seront remplacées par des ampoules LED de 40 watts, dans le cadre du programme "LED++ 2026" initié par le Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (Sdehg).

La particularité de cette intervention est que la rénovation concerne uniquement le luminaire, tandis que les mâts et le réseau électrique sont conservés, à la différence des interventions menées depuis 2015 au cours desquelles l'ensemble du dispositif est rénové. **Cette méthode permet de concentrer les investissements sur les économies d'énergie, en gardant le reste du matériel en bon état de fonctionnement.**

Ces 233 points lumineux sont situés sur des axes de circulation non concernés par l'extinction nocturne.

"Actuellement, ces 233 points lumineux représentent 30 846 euros par an sur la facture énergétique, détaille Karine Traval-Michelet, Maire de Colomiers et Vice-Présidente de Toulouse Métropole. Demain, grâce à ces nouveaux luminaires, la facture est évaluée à 4 167 euros."

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr